

Procès-verbal de la réunion **du Conseil Municipal du 16 Juillet 2014**

L'an deux mille quatorze, le seize du mois de juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 09 juillet 2014.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION, M. Joël DEHOVE, Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Corinne BRUYER, Mme Maryse CARLIER, M. Alain CLOEZ, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, M. Geoffrey PAUL a donné procuration à Mme Ludivine JOVENIAUX, Mme Josy PICCOLI a donné procuration à M. Paul CANION.

Etaient absents : M. Gilles DE MACEDO, M. Guy FACQ, M. René LECUYER.

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.

~~~~~

ORDRE DU JOUR

- Etude d'accessibilité : appel d'offres pour l'étude préalable
- Terrain rue des Moulours : demande de levée de l'affectation en zone réservée
- Constructions illégales
- Repas des Aînés : baisse de l'âge à 66 ans
- Indemnité à un Conseiller Délégué
- Renouvellement de 2 contrats CAE
- Décisions budgétaires modificatives : Commune & Service des Eaux
- Délégation de portée générale du Conseil Municipal au Maire
- Questions diverses :
 - . Mur jouxtant le City
 - . Activités périscolaires
 - . Point sur le Centre Aéré
 - . Informations financières sur la commune
 - . Points sur les réunions des commissions

En début de réunion, le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant : « demande d'aide pour les équipements de la salle des sports ».

En effet, suite à des démarches entreprises, un retour très récent d'informations de la DRJSCS fait état d'une possible subvention à hauteur de 20 % de certains équipements de la salle des sports.

A l'unanimité, le point est ajouté à l'ordre du jour.

1. Demande de subvention à la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) :

Une demande de subvention pour les équipements sportifs, les protections murales, les tatamis, un éventuel mur d'escalade peut être faite dans les plus brefs délais auprès de la DRJSCS.

L'assiette éligible représente environ 100.000 € avec un taux de subvention de 20 %.

L'éligibilité dépend en partie du fait de savoir si un certain nombre d'associations sportives de la commune sont adhérentes à une fédération nationale.

La démarche actuellement est en cours auprès de ces associations.

L'urgence est liée au fait que le dossier doit être transmis avant le démarrage des travaux.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

2. Etude d'accessibilité - appel d'offre pour l'étude préalable :

Différents textes dont la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées obligent les communes à permettre l'accessibilité aux personnes handicapées tant dans les bâtiments communaux qu'au niveau de la voirie et des espaces publics.

Cette obligation devait être initialement satisfaite pour le 1^{er} janvier 2015.

Face aux difficultés rencontrées par les communes, il a été mis en place un dispositif de concertation en 2013 et des ajustements ainsi qu'un nouvel échéancier devraient être prochainement communiqués.

En tout état de cause, c'est cependant une obligation.

La phase préalable est la réalisation d'une étude en 3 volets :

- diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics communaux et des installations ouvertes au public,
- réalisation d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics,
- stratégie de concertation et de sensibilisation auprès des acteurs de la vie communale concernés.

Une délibération du Conseil Municipal du 23/09/2010 avait donné son accord pour la réalisation du diagnostic et du plan de mise en accessibilité ainsi que la sollicitation de l'aide de la D.D.T.M.

Cependant, l'appel d'offres pour la réalisation de l'étude préalable n'avait pas été lancé.

Sont concernés par cette étude : la mairie, la salle des fêtes, la salle « Joséphine BATAILLE », l'église, la poste, les écoles maternelle & primaire, la salle de musique, la salle des sports, le restaurant scolaire, le cimetière, l'accès du collège (entrée), les parkings, les jardins, l'étang.

Il convient donc, de façon urgente, de lancer un appel d'offres pour le choix d'un cabinet réalisant le diagnostic, l'indication des réalisations à effectuer et la stratégie de concertation à mettre en place.

Nous avons prévu dans notre budget primitif la somme de 10.000 € pour cette étude.

Cette étude n'est plus éligible à une subvention, elle l'était dans le passé.

En fonction des résultats de cette étude, un plan pluriannuel sera élaboré.

Délibération du Conseil Municipal pour l'appel d'offres pour l'étude préalable :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

3. Terrain rue des Mouloirs - demande de levée de l'affectation en zone réservée :

Lors de l'élaboration du plan d'occupation des sols (POS) en 1994, ce terrain - d'une superficie de 41,45 ares (cadastré n° 1070) - avait fait l'objet d'un classement en zone réservée dans l'optique, à l'époque, de l'aménagement éventuel d'un espace public à vocations multiples.

Cette opération ne s'est jamais réalisée.

Nous sommes sollicités, par un notaire, pour la délivrance d'un certificat d'urbanisme opérationnel.

La conséquence concrète est que ce terrain redeviendrait libre à la vente.

La phase préalable est une délibération du Conseil Municipal engageant la procédure de demande de levée de l'affectation en zone réservée.

Cette procédure se décompose en 2 phases :

- un affichage de 8 jours en mairie indiquant l'objet de la démarche et la mise à disposition des informations s'y rapportant et d'un registre recueillant les remarques.
- la 2^{ème} phase est la mise à disposition, pendant une durée de 1 mois, des éléments d'informations avec ouverture d'un registre recevant les observations.

A l'issue de cette procédure, le Conseil Municipal sera amené à délibérer définitivement sur la levée de l'affectation en zone réservée.

Il est proposé que la consultation du projet et la disponibilité du registre puissent se faire en Mairie du lundi au vendredi de 9 h à 12 h.

Délibération du Conseil Municipal pour la demande de levée de l'affectation en zone réservée :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

4. Constructions illégales :

En date du 20/06/2014, il a été transmis en mairie la copie d'un courrier adressé par le responsable de la Délégation Territoriale de l'Avesnois de la DETM au commandant de la brigade de proximité de Landrecies.

Ce courrier est relatif à diverses constructions réalisées sur la parcelle « A 175 », rue des Tuileries.

Sur ce terrain - non constructible au POS - ont été édifiés une habitation, 2 blocs sanitaires, un mobil-home et une clôture (mur).

Selon ce courrier, ces constructions et installations réalisées illégalement sont strictement interdites et ne pourront pas faire l'objet d'une éventuelle régularisation.

Il est précisé que ces constructions constituent un délit pénal.

De plus, il est ajouté que toute construction doit respecter une distance d'implantation par rapport à un bâtiment d'élevage classé (100 mètres), ce qui n'est pas le cas.

Dès 2008, un rappel avait été fait par la Police Municipale (21/04/2008) stipulant que le terrain était non constructible et enjoignant de faire cesser les travaux.

D'autre part, le Maire d'Englefontaine rappelait par un courrier du 13/11/2007 que la commune d'Englefontaine - propriétaire de la parcelle contiguë - bénéficiait d'un droit de passage obstrué par la construction.

Le 27/06/2008, une plainte avait été déposée au nom de la mairie auprès de la gendarmerie nationale de Landrecies pour construction illicite en zone non constructible.

Différents travaux se sont poursuivis depuis cette date.

Le propriétaire du terrain ayant réalisé les constructions illicites d'une part et l'agriculteur concerné par ces constructions ont été reçus et entendus par le Maire.

Le propriétaire du terrain fait valoir qu'il a bénéficié d'un raccordement d'eau et d'électricité et qu'il paie des taxes ; l'agriculteur insiste sur le fait que cette proximité génère différentes nuisances et provoque à certains moments, par un bruit excessif, des perturbations et accidents dans son cheptel.

Le présent point a pour but d'informer les membres du Conseil Municipal, d'en discuter, d'élargir la discussion aux autres constructions illicites ou illégales existant sur la commune et éventuellement de prendre une délibération autorisant le Maire à prendre les mesures administratives nécessaires et d'ester en justice.

Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à prendre les mesures administratives nécessaires et ester en justice pour les constructions illégales, rue des Tuileries :

Votants	16
Pour	14
Contre	0
Abstentions	2

Délibération du Conseil Municipal autorisant le Maire à prendre les mesures administratives nécessaires et ester en justice pour toutes les autres constructions illégales :

Votants	16
Pour	15
Contre	0
Abstention	1

5. Repas des Aînés - baisse de l'âge à 66 ans :

Il est proposé d'abaisser de 67 à 66 ans l'âge des bénéficiaires du repas des aînés.

Cette mesure concerne potentiellement 33 personnes.

Il est précisé que si l'un des 2 conjoints a atteint l'âge, c'est le couple qui est invité.

D'autre part, le même critère d'âge est appliqué pour le colis des aînés mais seule la personne ayant atteint l'âge requis en est bénéficiaire.

Délibération du Conseil Municipal pour abaisser l'âge du repas des aînés à 66 ans et du bénéfice du colis de Noël à 66 ans :

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

6. Indemnité à un conseiller délégué :

Le Maire rappelle qu'il a soumis au Conseil Municipal le principe de confier des missions ponctuelles, en fonction des besoins, à un conseiller bénéficiant dans ce cas d'une délégation temporaire.

Qu'il a été décidé lors du précédent Conseil (06/06/2014) que le financement de ces missions se ferait par réduction de 10 % des indemnités des élus, ce montant étant affecté à l'indemnisation du ou des conseillers délégués.

Une première mission d'une période de 3 mois relative à la préparation, la mise en place et le suivi du centre aéré avait été confiée lors du précédent conseil à Jean-Léon NOISETTE.

Actuellement, une charge très importante d'activité est liée à la mise en place des nouvelles activités périscolaires décidées par le précédent Conseil.

Cette mission, sous la responsabilité du Maire et de l'Adjointe aux affaires familiales, à la vie scolaire et à la solidarité consistera à travailler à l'élaboration du projet, la recherche d'intervenants, la détermination des contenus, la contribution à la mise en place d'un projet éducatif territorial et à l'ensemble de l'organisation pratique et du suivi de ces activités.

Il est proposé une mission d'une durée de 3 mois indemnisée sur base de 50 % de l'indemnité d'un adjoint (soit 213,39 euros/mois).

Cette mission serait confiée à Christian JEUNE.

Délibération du Conseil Municipal sur la mission de 3 mois pour la mise en place des NAP à un conseiller délégué (Christian JEUNE) avec une indemnité de 213,39 €/mois.

Christian JEUNE ne prend pas part au vote.

Votants	15
Pour	11
Contre	3
Abstention	1

7. Renouvellement de 2 contrats CAE :

Le Maire informe que 2 contrats CAE arrivent à échéance le 31/08/2014 et qu'ils sont renouvelables pour une période de 6 mois (01/09/2014 au 28/02/2015).

Les titulaires de ces contrats sont affectés au service des écoles et au nettoyage de certains locaux municipaux.

Un troisième contrat CAE également affecté aux écoles et au restaurant scolaire arrive à échéance le 06/09/2014 et est renouvelable pour une période de 6 mois (07/09/2014 au 06/03/2015).

Compte-tenu de l'incertitude d'un nouveau Conseil avant la date d'échéance, il est proposé d'inclure cette demande de renouvellement dans la présente délibération.

Délibération du Conseil Municipal pour le renouvellement des 3 contrats pour une période de 6 mois :

- Contrat 1 : du 01/09/2014 au 28/02/2015

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

- Contrat 2 : du 01/09/2014 au 28/02/2015

Votants	16
Pour	16
Contre	0
Abstention	0

10. Questions diverses :

Points débattus sans délibération formelle.

10-a Mur jouxtant le « City ». (Jean-Pierre MAZINGUE)

Le mur jouxtant le terrain multisports « CITY » présente un risque d'effondrement en certaines de ses parties.

Le risque d'accidents pouvant engager la responsabilité de la commune est manifeste.

Une rencontre a eu lieu avec le propriétaire.

Celui-ci attend actuellement des devis pour la restauration de ce mur qui, normalement, lui incombe.

Si - pour des raisons qu'il ne convient pas de développer - il s'avérerait qu'il ne puisse réaliser les travaux indispensables et eu égard à l'impératif de sécurité, il convient d'étudier les solutions alternatives :

1. L'une d'elles pourrait consister à racheter une bande de terrain d'une largeur de 1 mètre sur la longueur de ce mur (environ 55 mètres)... auquel cas la commune deviendrait propriétaire du dit mur et déciderait des opérations à effectuer.
2. Une autre solution pourrait être au contraire de mettre en place une clôture (de type à définir) à l'intérieur de notre terrain, à une distance à déterminer (1 à 2 mètres) pour préserver la sécurité publique.

L'objet de ce point est de solliciter l'avis et les propositions du Conseil Municipal avant de prendre une décision que l'urgence commande.

Le Conseil propose à l'unanimité d'envoyer au propriétaire du dit mur une lettre de mise en demeure en recommandé avec accusé de réception enjoignant celui-ci à réaliser dans un délai de 2 mois les travaux de sécurisation.

Afin d'éviter tout accident, pendant le délai de 2 mois, les services techniques de la mairie sécuriseront le site par la pose de barrières de sécurité.

Dans l'hypothèse où le propriétaire ne réaliserait pas les dits travaux, une négociation serait engagée pour le rachat d'une bande de terrain d'une largeur de 1 mètre sur la longueur du mur (environ 55 mètres) pour l'euro symbolique afin que la commune devienne propriétaire de ce mur et puisse réaliser les travaux nécessaires.

10-b Activités périscolaires (Ludivine JOVENIAUX)

Le résultat de l'enquête faite auprès des parents pour la participation de leurs enfants à ces activités et des préinscriptions (12 classes) est le suivant :

Réponses : 203 sur 263 questionnaires distribués

Oui	148
Non	55
Pour les 3 jours	113
Pour les 2 jours	35
Mardi/Jeudi	18
Mardi/Vendredi	8
Jeudi/Vendredi	2
Mardi	4
Jeudi	1
Vendredi	2

Les opérations en cours actuelles sont :

- La recherche des intervenants (enseignants, personnel communal, membres d'associations...),
- Suite à une rencontre avec l'Inspecteur d'Académie, il est prévu la réalisation d'un projet éducatif territorial qui pourrait permettre de bénéficier d'une aide horaire de la CAF,
- C'est pour faire face à l'ampleur de ce chantier dans ses différents aspects qu'il a été préalablement sollicité la mise en place d'une délégation à un conseiller pour mener à bien ce dossier avec l'adjointe à la vie familiale et la vie scolaire et le Maire.

10-c Point sur le Centre Aéré (Jean-Léon NOISETTE)

Une inspection par la CAF a été réalisée ce jour avec un diagnostic positif.

En moyenne, le taux de participation est de 100 enfants/jour.

Les repas servis par la Société API donnent entière satisfaction.

La garderie accueille 13 à 14 enfants.

Il est prévu un camping à HIRSON, le nombre d'inscrits - à aujourd'hui - est de 25.

Par rapport aux années précédentes, il y a moins d'enfants inscrits dans chaque centre (30 à 35 pour Poix du Nord).

L'une des causes pourrait être le fait que les inscriptions devaient se faire à Le Quesnoy.

En 2015, une permanence sur 1 ou 2 jours se ferait pour les inscriptions à Poix du Nord.

La fête du centre aéré est prévue le 26 Juillet 2014 après-midi à la Salle des Fêtes de Poix du Nord.

10-d Informations financières sur la commune (Jean-Pierre MAZINGUE)

Le but de cette information (source : comptable du trésor au 31/12/2013) est d'informer le Conseil Municipal sur la situation économique et financière de la commune.

1° Données socio-économiques

	Pour la commune	Moyenne Départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Part des foyers non imposables	61,20 %	52,40 %	53,20 %	48,30 %
Revenu fiscal moyen par foyer	16 452 €	21 393 €	20 601 €	22 698 €

2° Situation financière : les ressources

	La catégorie démographique			
	Commune	Département	Région	Nationale
Impôts locaux	30,84 %	37,79 %	42,88 %	49,11 %
Dotations et participations reçues	55,42 %	48,41 %	43,21 %	32,52 %
Dont dotation globale de fonctionnement	48,18 %	38,29 %	30,41 %	24,19 %

3° Capacité financière/endettement

	Montant	Montant par habitant pour la catégorie démographique			
		Commune	Département	Région	Nationale
Capacité d'autofinancement brute = CAF	163 419 €	77 €	111 €	112 €	210 €
Encours total de la dette au 31 décembre	729 925 €	344 €	392 €	584 €	837 €
Annuités des dettes bancaires et assimilées	85 176 €	40 €	90 €	84 €	114 €

Le **point essentiel**, à côté des données socio-économiques, met en évidence un niveau important de foyers non imposables et un revenu fiscal significativement inférieur aux moyennes départementale, régionale et nationale, c'est avant tout la **très forte dépendance des dotations et participations reçues essentiellement de l'Etat** dont on annonce une réduction significative dans les années à venir.

D'autre part, **la capacité d'auto financement est faible** et donc source de limitation pour faire face aux remboursements et apports dans le financement de projets d'investissements futurs.

Face à cette situation, il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la demande d'une motion de soutien à l'action de l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les Pouvoirs Publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Cette motion porte sur 3 points :

1. Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
2. Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
3. Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Le Conseil Municipal s'associe à l'unanimité à cette proposition de motion.

10-e Point sur les réunions des commissions

- ➔ Commission aux affaires familiales, à la vie scolaire et la solidarité (Ludivine JOVENIAUX) :

Les thèmes abordés ont été les suivants :

Info familles, nouveaux arrivants, jeunesse, atelier informatique pour les aînés, bal de classe, cantine, repas scolaires, cité Europa, don du sang.

Ont été retenus :

Nouveaux arrivants (livret d'accueil), jeunesse (conseil de jeunes), atelier informatique pour les aînés, cité Europa. Un livret d'accueil sera élaboré pour les nouveaux arrivants dans notre commune.

Par contre, le dossier prioritaire est devenu la mise en place des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) dans la cadre de l'application obligatoire à la rentrée de la réforme des rythmes scolaires

- ➔ **Commission à l'animation de la vie locale, aux fêtes (Séverine DELOBELLE)**

Concours des maisons fleuries :

Le jury statuera le samedi 26 juillet de 8 h 30 à 12 h 30 en visitant les maisons des participants au concours (17 candidatures ont été enregistrées).

Festivités du Week-End du 14 Juillet :

Le marché : peu de commerçants démarchés étaient présents le samedi 12 juillet (météo, problèmes techniques...).

Le 26 juillet (inauguration) : plusieurs commerces y participeront, notamment pâtisseries, primeurs.....

Le 14 juillet :

La journée a commencé par un concours de tir dans les différents cafés de la commune, suivi du défilé avec la participation de l'« Improvis Band Podéen », les sapeurs pompiers et les enfants des écoles.

L'après midi a rencontré un vif succès avec les jeux traditionnels, les ateliers de cirque et de maquillage, place Talma.

La journée a été clôturée par un lâcher de ballons, une retraite aux flambeaux avec la participation de plusieurs associations (chars décorés) et un spectacle de feux Place Talma qui a semblé être fort apprécié.

Repas des Aînés :

L'ensemble des membres du Conseil Municipal est sollicité comme il est de coutume pour aider le service afin maintenir la convivialité chère à nos aînés.

↳ **Commission des travaux (Paul CANION)**

Travaux réalisés et en cours :

- Nivellement & engazonnement du terrain « ex-ECCE »,
- Terrain de football : ré-engazonnement des parties abimées,
- Rebouchages des trous sur les chaussées,
- Nouveau passage au bout du cimetière pour faciliter l'accès,
- Alimentation du réseau en eau & mise en peinture du hall de la chocolaterie,
- Peinture des passages piétons,
- Réfection du hall d'entrée et de la salle de repos (stores) du cycle 1 école maternelle,
- Réfection toit salle St MARTIN,
- Trottoirs sur Pasteur,
- Achat de matériel divers.

↳ **Commission des finances (Daniel RONCHIN)**

Salle des sports : le paiement de la moitié de la facture des travaux est réalisé et la demande de versement d'un nouvel acompte de subvention est en cours.

Les dossiers de subventions pour l'église et la salle « St MARTIN » ont été retenus (complets) mais cela ne présume pas de leur acceptation finale.

Une étude pour l'entretien spécifique des sols de la salle des sports sera à envisager.

L'inauguration de cette salle pourrait avoir lieu le samedi 4 octobre et un forum des associations suivrait le 5 octobre.

↳ **Commission du cadre de vie et de l'urbanisme (Joël DEHOVE)**

Il y a eu des nombreuses demandes pour des terrains (agricoles ou à bâtir).

Cadre de vie : une première réunion de la commission a porté essentiellement sur :

1. L'étude d'accessibilité (traitée ce jour en conseil),
2. Une réflexion sur le projet de réaménagement de la place Talma avec la nécessité de trouver une solution pour le stationnement des camions,
3. La mise en place d'un tableau d'informations numérique,
4. La sonorisation de la salle des fêtes,
5. A la rentrée, en septembre, un groupe de travail sera constitué pour les problèmes de sécurité, circulation, stationnement...

10-f Policier municipal (Jean-Pierre MAZINGUE)

L'arrêt de travail prévisible de notre policier municipal pouvant être de 15 à 18 mois, le Maire évoque les différentes possibilités de remplacement.

Le Conseil Municipal souhaite qu'un policier municipal intérimaire soit recruté

10-g Désignation de 3 personnes pour la révision des listes électorales :

Plusieurs noms ont été proposés.

Suite aux contacts pris, les 3 personnes retenues sont :

Maryse CARTIGNY
Jean Marie CORNU
Henri LECUPPRE

Monsieur le Maire déclare la séance close à 23 h 30